

Talleyrand au congrès de Vienne et les caricatures du Nain jaune

Emmanuel de Waresquiel

Dès le départ le secret des conversations et des négociations entre les représentants des puissances de premier ordre présentes au congrès de Vienne trouve sa contrepartie naturelle dans les opinions publiques européennes : beaucoup de curiosité, quelques fantasmes et un peu de malveillance. Au tournant des années 1814 et 1815 on vendait déjà à Paris nombre de caricatures finalement assez bien informées censées évoquer différents aspects des négociations. Sous le crayon narquois des dessinateurs français, au congrès, on danse et on dîne. Une caricature de Forceval, l'inventeur des aventures de M. de La Jobardière, probablement publiée en décembre 1814, à l'enseigne de l'écrevisse, évoque ainsi indirectement les manies dansantes des souverains et des principaux plénipotentiaires de Vienne¹

¹ « Le Congrès ». BN Estampes. Col. De Vinck 9505. On peut dater la publication de cette caricature du mois de décembre ou au plus tard janvier 1815 par la présence à gauche de l'image de la petite république de Gênes coiffée d'un bonnet phrygien et par le commentaire qui l'accompagne : « Elle saute sur le roi de Sardaigne ». Par un article secret du traité de Paris du 30 mai 1814, Gênes et la Ligurie avait été promise au roi de Sardaigne Victor-Emmanuel Ier. Dès le 1er décembre, la commission pour les affaires de Gênes entérine ce rattachement dans un premier projet de rapport sur les affaires de l'ancienne république de Ligurie redevenue indépendante en avril. Malgré les protestations des représentants de Gênes à Vienne, les 10 et 26 décembre, la Sardaigne accepte officiellement la réunion de Gênes le 17 et celle-ci est officiellement proclamée le 3 janvier 1815. De même la présence dans l'image du roi de Saxe agrippé à sa couronne montre assez qu'on est en pleine négociation sur le partage de la Saxe. Enfin, c'est le lord Castlereagh qui représente l'Angleterre (en rouge), et non Wellington qui n'arrive à Vienne que fin janvier. Voir Talleyrand. Le miroir trompeur. Somogy, 2005, p. 110



« Le congrès ne marche pas, s’amusait à dire le prince de Ligne en novembre, il danse² ». Et Madame du Montet d’évoquer dans ses souvenirs « le congrès dansant³ ». Une autre caricature anonyme intitulée « le gâteau des rois tiré au congrès de Vienne en 1815 » sans doute publiée en mars montre les souverains des grandes puissances se disputant autour d’une table la carte de l’Europe⁴.



La présence de Murat, de Napoléon et du petit roi de Rome à droite de la table, le fait que l’on fasse dire au Tsar de Russie Alexandre Ier : « Je crains le revenant » tout en regardant fixement l’usurpateur qui proclame être l’ « hôte » de la France donne à penser que nous sommes peu de temps après le retour de ce dernier

² Cdt Weil, les dessous du congrès de Vienne, 1917, tome 1. Rapport de Hager, Vienne, 20 novembre 1814, p. 566

³ Souvenirs de la baronne du Montet, 1914. 20 octobre 1814, p. 112

⁴ Un exemplaire au musée Carnavalet. Même si nous sommes à quelques semaines de l’épiphanie, l’expression de « gâteau des rois » était souvent utilisée à propos du partage des dépouilles de l’Europe napoléonienne par les puissances de la 6e coalition. Ainsi Joseph de Maistre dans une lettre du 28 octobre 1814 au ministre du roi de Sardaigne à Vienne, Saint-Marsan : « C’est bien en vain qu’on voudra condamner la France à ne pas manger son gâteau des rois. » Weil, op. cit., I, p. 412

à Paris, le 20 mars. Talleyrand est évidemment présent dans les deux images. Dans la première il observe placidement les souverains qui dansent en pensant à leurs conquêtes, dans la seconde, il est sous la table, appuyé à un portrait de Louis XVIII, comme celui qui distribuerait les parts de gâteau le jour des rois, mais aussi comme quelqu'un qui chercherait à se cacher à la nouvelle du retour de Napoléon. On le fait trembler en lui prêtant les termes du proverbe connu de tous à l'époque : « se faire d'évêque, meunier » qui signifie assez sa hantise de déchoir de sa condition⁵.

Une autre image : « la balance politique » publiée le 15 mai 1815 reprend le thème du partage de l'Europe et des appétits féroces des Alliés.



Son auteur anonyme qui signe d'un énigmatique E xxx sur lequel on reviendra, fait ici clairement allusion à la « commission de statistique » créée à Vienne le 24 décembre et chargée par les puissances de leur donner des bases objectives, en particulier d'évaluer le nombre des populations des anciens territoires de l'empire ou alliés, en vue de leur partage. Ce « comptage des âmes » a fait beaucoup crier. Au centre de l'image une balance porte sur un plateau l'or anglais qu'y dépose Wellington. On sait que ce dernier, arrivé à Vienne dans les derniers jours de janvier

⁵ « Je vais devenir d'évêque, meunier. Cachons-nous, je suis sur un vilain pied ici-bas. »

1815 venait de remplacer lord Castlereagh rappelé à Londres pour défendre la position de son gouvernement devant les chambres à la mi-février. Sur l'autre plateau de la balance de tous petits personnages empaquetés dans des ballots portent les noms des territoires convoités par la Prusse, en particulier la Saxe. Là encore, Talleyrand est présent à droite de l'image. « Je n'en demande que pour un Louis » dit-il à Alexandre Ier assis sur une barrique pleine de Polonais. L'allusion en forme de jeu de mot à Louis XVIII est claire, de même la position d'arbitrage d'une France « qui ne demande rien » définie officiellement par le diplomate lui-même dans ses Instructions de septembre. La caricature cependant, ne dit rien des manœuvres de Talleyrand qui pour empêcher la Prusse de mettre la main sur la Saxe conduiront au traité secret du 3 janvier 1815 avec l'Angleterre et l'Autriche. Celui-ci était pourtant connu de Napoléon qui en avait trouvé une copie aux Tuileries à son retour en mars et s'arrangera pour en instruire Alexandre Ier en compliquant d'autant la position du diplomate français vis à vis du Tsar. Mais rien ne sera cependant révélé de ce traité dans le *Moniteur*, ni dans les deux grands rapports d'avril du ministre des Relations extérieures Caulaincourt à Napoléon.

Les caricatures anglaises n'en sont pas moins nombreuses. Dans la mieux connue d'entre elles (*Paying the Pipers*) qui comme beaucoup d'autres ironise sur la générosité avec laquelle le gouvernement anglais distribue son or aux puissances coalisées contre Napoléon, Talleyrand toujours reconnaissable à sa canne et à son pied-bot discute à droite de l'image avec le roi du Wurtemberg qui lui fait remarquer la puissance financière des Britanniques⁶.

⁶ Charles Williams, « Amusement at Vienna, alias Harmony at Congress, i.e. *Paying the Pipers* », Eau forte aquarellée, publiée le 1er février 1815 à Londres par le journal *Scourge*, imprimée, 5 Newgate street, chez W.N. Jones. Voir Talleyrand. Le miroir trompeur, p. 109. A l'extrême gauche, Talleyrand toujours reconnaissable à son pied bot discute avec le roi de Wurtemberg qui lui fait remarquer la puissance financière de l'Angleterre.



Mais revenons à l'image précédente car elle va nous permettre d'introduire le rôle joué à Paris par un journal satirique encore célèbre aujourd'hui, le Nain jaune, dans la formation de la légende du prince des diplomates⁷. La balance politique « se trouve dans le n° du 15 mai du Nain jaune » et « se vend au bureau du journal » lit-on de gauche à droite, sous le trait inférieur de la caricature.

Un mot pour commencer sur la fondation du Nain jaune. Auguste Jal, le futur historiographe de la Marine sous la monarchie de juillet est le seul à en parler dans ses Souvenirs d'un homme de lettres. Manifestement la première idée du journal est née dans les milieux de l'opposition bonapartiste au nouveau régime des Bourbons dans les derniers mois de 1814. C'est le colonel Jean-Baptiste Bory de Saint-Vincent, le navigateur des mers d'Afrique et membre de l'Institut qui le premier aurait suggéré à quelques un de ses amis de créer un journal délibérément satirique où l'on écrivait et dessinerait sous le couvert de l'anonymat. Il y avait ce jour-là avec lui la fine fleur des hommes de lettres de l'empire tous connus sinon célèbres, tour à tour publicistes, librettistes ou dramaturges : Etienne de Jouy et Charles-Guillaume Etienne qui manifestement avaient l'un et l'autre oublié sous la Restauration avoir été membres de la commission de censure du ministère de l'Intérieur créé par décret du 5 février 1810, mais aussi Antoine-

⁷ Une collection complète du Nain jaune sur Books.google.fr en deux volumes séparés. C'est à cette collection que nous renvoyons. Vol 1 (du n° 337, 15 décembre 1814 au n° 359, 5 avril 1815). Paris, de l'impression de Fain, rue de Racine, 1815. Vol. 2 (à partir du n° 360, 10 avril 1815 jusqu'à la suppression du journal), ibidem. Un historique de la publication in E. Hatin, Bibliographie historique et critique de la presse périodique, Paris, 1866, pp. 320-322.

Vincent Arnault, le beau-frère de Regnault de Saint-Jean d'Angély, membre de l'Académie française en 1803 et directeur de la section de l'instruction publique au ministère de l'intérieur.⁸

On cherche à racheter un journal et on trouve non sans mal au fin fond d'un cabinet de lecture pour étudiants en droit de la rue des Francs-Bourgeois, le propriétaire d'un obscur Journal des Arts, de littérature et de commerce, un vieux mensuel créé en juillet 1799 : Cauchois-Lemaire. Ce dernier jeune parisien de 25 ans débute tout juste dans la carrière des lettres. Il venait de racheter le journal des Arts et accepte volontiers de s'associer avec d'aussi prestigieux partenaires sans qu'on connaisse les termes du contrat⁹. Le journal nouvellement racheté paraît sous le n° 337 et sous son titre d'origine le 15 décembre 1814, puis ensuite tous les 5 jours. Ce n'est que sous le n° 341, le 5 janvier 1815, qu'il prend le nom de Nain jaune ou Journal des Arts, des sciences et de la littérature. Il cessera de paraître au n° 379, le 15 juillet 1815, soit en tout 43 livraisons. Ce subterfuge devait permettre aux nouveaux propriétaires du journal de ne pas attirer l'attention de la censure et de contourner la loi du 21 octobre 1814. En conservant l'ancien brevet de librairie de Cauchois-Lemaire tout en changeant profondément le contenu du nouveau périodique, en tirant ce dernier à plus de 20 pages, les nouveaux propriétaires du journal évitent l'examen préalable de leur publication par les soins de la direction générale de la librairie alors placée sous l'autorité du ministre de la justice et chancelier de France Dambray¹⁰. On

⁸ Sur Etienne de Jouy, voir le livre récent de Michel Faul, *les Aventures militaires, littéraires et autres de Etienne de Jouy*, de l'Académie française, Séguier, 2009

⁹ Jal, pp. 469-470. Sous l'empire, en août 1807, Jouy avait été nommé très officiellement par Fouché alors ministre de la police, rédacteur principal et représentant du gouvernement à la tête du Publiciste. Jouy est avec Jay, l'auteur des *Hermite en prison* (Ladvoat, 1823) dans lequel les auteurs racontent leur séjour à Sainte-Pélagie en avril 1822 à la suite d'un procès de presse et qui connu un grand succès dans l'opposition libérale.

¹⁰ D'après l'article 1 de la loi du 21 octobre 1814 sur la liberté de la presse qui soumet tous les écrits de moins de 20 pages à examen préalable. Les 20 Censeurs royaux principalement choisis au sein de l'université, de l'institut, des ministères de l'intérieur et de la justice et placés sous l'autorité du directeur général de la librairie seront quand à eux nommés par ordonnance royale le 25 octobre. Parmi

mesure cependant la très grande tolérance de la censure de la première Restauration au seul fait que le journal ait survécu au régime sans saisie et sans procès. Une « liste des rédacteurs et coopérateurs du Nain Jaune » dont j'ai retrouvé une copie manuscrite dans les archives Fouché aurait été distribuée et même imprimée le 16 mars 1815, en plein retour de Napoléon¹¹. Il s'agissait probablement en désespoir de cause et devant la gravité de la situation, de le faire interdire. Pour ce faire, d'après cette note, le Nain jaune est délibérément placé sous l'autorité de Maret et ses articles commandés par Savary, l'ancien ministre de Napoléon. Tout cela relève sans aucun doute de la propagande royaliste et vise à faire du journal un organe de presse clairement bonapartiste. Il n'empêche que certains des collaborateurs du journal signalés dans cette liste y ont réellement écrit sans qu'on puisse toutefois toujours identifier leurs articles respectifs. Tous sont d'obédience libérale sinon bonapartiste de cœur. On sait seulement par Jal, qu'Etienne de Jouy prenait le nom de « franc-parleur ». Mais c'est Charles-Guillaume Etienne, l'ancien secrétaire de Maret, vaudevilliste à succès, élu membre de l'académie française en 1810, qui semble avoir été le rédacteur en chef officieux et l'homme-orchestre des collaborateurs réguliers du journal. Parmi ceux-ci, on peut citer Noël-Jacques Lefebvre que l'auteur anonyme de notre liste présente comme le « séide d'Etienne » et qui signait ses articles de ses initiales « L.f. ». Lefebvre est également désigné comme un agent secret de Savary. On sait par contre avec plus de certitude qu'il travaillait sous la première restauration au sein de l'administration du conseil d'Etat. C'est également au conseil d'Etat qu'est lié Jean-Toussaint Merle par son oncle Jean Albisson, nommé en service ordinaire en 1807. Merle est également vaudevilliste, auteur de plusieurs pièces à succès au Théâtre des Variétés. En janvier 1815, il donne avec

eux, Guizot, Lemontey, Charles de Lacretelle, Desrenaudes, l'abbé Frayssinous, Silvestre de Sacy, Quatremère de Quincy.

¹¹ Archives Fouché, Louveciennes : « Liste des rédacteurs et coopérateurs du Nain jaune ou plutôt de l'île d'Elbe. Nota bene : Cette liste a été imprimée et distribuée le 16 mars (1815) ». La liste donne 22 noms dont Maret, Savary et Bonaparte lui-même : « Le tigre. Il a donné quelques articles »

Brazier, le Savetier et le financier. Il collaborera par la suite à plusieurs pièces avec Désaugiers. Il est membre de la loge de la parfaite réunion, Orient de Paris, ce qui n'est pas inintéressant quand on sait ce qui va suivre. Autre contributeur cité dans notre liste, Charles-Jean Harel, un ancien secrétaire de Cambacérès, auditeur au conseil d'Etat en 1810, inspecteur-général des Ponts-et-Chaussées, sous-préfet de Soissons en 1814 au moment de la première invasion des troupes de la coalition européenne. Il dirigera le théâtre de l'Odéon en 1829. Comme Harel, Louis-Marie Dirat qui n'est pas cité dans notre liste mais dont certains de ses contemporains en particulier Viennet font un collaborateur régulier du journal, est également un ancien fonctionnaire de l'empire, nommé sous-préfet de Nérac en 1806. De Cauchois-Lemaire enfin, on lit ceci : « Le petit singe est un bien mauvais garnement et on le dit des plus dévoués au parti rouge ». Jal le qualifie dans ses Souvenirs d' « homme de talent, au style mordant, à l'esprit épigrammatique, frondeur, rappelant quelquefois Paul-Louis Courier¹². » Cauchois-Lemaire collaborera plus tard, comme la plupart des fondateurs et anciens rédacteurs du Nain jaune aux journaux d'opposition de la seconde Restauration : L'Homme gris, Le Miroir, puis le Constitutionnel. Parmi les rédacteurs du Nain jaune, Auguste Jal évoque encore les noms d'Aignan, de Tissot, d'Antoine Jay, l'ancien secrétaire de Fouché, alors rédacteur en chef du Journal de Paris, d'Evariste Dumoulin, l'un des principaux rédacteurs avec Jay et Cauchois-Lemaire du Constitutionnel et le fondateur de la Minerve française en 1818. Presque tous ceux-là figurent également sur notre liste secrète. Plus étonnant, Auguste Jal parle encore de Pierre-Louis de Lacretelle dit Lacretelle l'aîné qui n'est autre que le frère de Charles, alors même que ce dernier figure parmi les censeurs royaux de la Direction de la Librairie ! Une protection supplémentaire qui explique encore un peu plus l'extraordinaire survie du journal sous la première Restauration¹³. On ne sait pas qui est l'inventeur du titre du journal, mais celui-ci donne bien le ton. Le Nain Jaune est à l'origine le titre d'un conte

¹² Auguste Jal, op. cit., p. 469.

¹³ Auguste Jal, op. cit., pp. 462-463.

satirique de la baronne d'Aulnoye publié en 1698 en plein règne de Louis XIV. Ce sera ensuite le nom d'un jeu apparu dans les années 1760 et mieux connu sous le nom de Lindor. Le Nain de Madame d'Aulnoye est laid, jaloux, méchant mais surtout facétieux. Il joue le rôle du fou du roi et ne se prive pas, sous couvert du conte merveilleux dont il est le héros, de critiquer la société de son temps, son hypocrisie et ses inégalités. C'est exactement ce que vont faire les auteurs du journal éponyme en inventant un peu le ton de notre actuel Canard enchaîné dont il est en quelque sorte l'ancêtre : se moquer de tout et de tous, et surtout des émigrés, des bigots et autres nostalgiques de l'ancien régime. La structure des 24 pages de chaque numéro est très libre. Cela commence par des « Tablettes historiques » qui donnent une relation des événements les plus récents, puis une « Revue des théâtres », des lettres fictives d'abonnés qui se plaignent à la rédaction ou formulent les requêtes les plus loufoques¹⁴, une rubrique : « Bruits de ville et revue des journaux » faite de brèves, certainement la plus hilarante de toutes, dont Jal attribue la rédaction à Etienne en personne. Tous les 15 de chaque mois le journal donne en plus une caricature encartée dans ses pages. Sept en tout¹⁵. Chacune d'entre elles est longuement commentée dans les colonnes du numéro correspondant. On a là du côté de l'iconographie et du travail propre à l'historien un exemple presque parfait et quasiment unique à l'époque des rapports de sens et de signes d'un seul et même discours politique décliné par le texte et par l'image. De plus ces mêmes caricatures sont vendues à l'unité au bureau du journal et chez Martinet, rue du Coq Saint-Honoré, près du Palais-Royal, l'un des marchands d'estampes les plus célèbres de la Restauration. L'audience du journal en est augmentée d'autant lorsqu'on sait le succès de ce dernier. « Martinet, lit-on dans le Journal des Arts du 16 juillet 1814, n'a pas seul le droit d'attirer les musards. Partout dans les rues, on voit des groupes nombreux réunis autour des expositions

¹⁴ Sous le titre : « Réflexions sur quelques opinions du jour »

¹⁵ 1. Les journaux, 2. Les théâtres, 3. Réception d'un chevalier de l'Eteignoir, 4. La constitution, 5. L'homme aux six têtes, 6. Balance politique, 7. Les descentes de croix. Il faut compter aussi les deux brevets des ordres de l'Eteignoir et de la Girouette.

de caricatures. » Ces images restaient toutefois réservées à une élite parisienne, par leur prix de vente élevé : 20 à 25 sous la pièce quand le salaire d'un journalier agricole est de 20 sous et à cause de leur faible tirage : de 500 à 1000 exemplaires, compte tenu de leur technique d'exécution, sur cuivre et à l'eau-forte aquarellée. Merle qui devait tenir la chronique dramatique du journal comme il le fera plus tard dans diverses publications, en particulier la *Quotidienne*, s'est expliqué sous la seconde Restauration sur les buts du *Nain jaune* : « La pensée du *Nain jaune* fut de nous moquer des ridicules de tous les partis, de flétrir toutes les lâchetés et toutes les défections, de relever la gloire de la France en présence des bâillonnières étrangères, et de rire au dépend des prétentions exagérées. » En réalité les bonapartistes restés fidèles à l'empire, les libéraux d'opposition au régime du roi sont le plus souvent épargnés à la différence des émigrés et des vieux fidèles de la royauté. « Ils menèrent une guerre à mort, écrit Madame de Fars dans ses *Souvenirs* probablement apocryphes, à toutes les institutions et à tous les hommes de l'ancien régime¹⁶. » « C'était, note encore Guillaume Viennet dans ses *mémoires*, un feu roulant d'épigrammes contre le parti de la Cour¹⁷. » Auguste Jal parle de son côté du *Nain jaune* comme d'une « revue aristophanesque » et lui concède d'avoir été « une arme terrible contre la restauration¹⁸. » La preuve en est, le journal reste autorisé sous les Cent Jours, après le retour de Napoléon. Comme on l'a déjà signalé, il est supprimé par la direction de la Librairie le 15 juillet 1815 au second retour du roi à Paris. Une caricature de Desalles publiée en juillet par le *Journal de Paris* et intitulée : « Dernier effort du *Nain jaune* pour soutenir Nicolas » (Nicolas étant le surnom injurieux donné à Napoléon), en témoigne¹⁹

¹⁶ *Mémoires de la vicomtesse de Fars Fausselandry ou Souvenirs d'une octogénaire*, Paris, Ledoyen, libraire, 1830. III, p. 31.

¹⁷ Jean-Pons-Guillaume Viennet, *Mémoires et Journal, 1777-1867*, Honoré Champion, 2006, p. 256.

¹⁸ Auguste Jal, *Souvenirs d'un homme de lettres*, op. cit., p. 461

¹⁹ « Dernier effort du *Nain jaune* pour soutenir Nicolas ». Caricature à l'eau forte aquarellée attribuée à Desalles. Publiée pour la première fois dans le *Journal de Paris* début juillet 1815. Dépôt légal, 3 août 1815. On lit le long de la plume que le



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Si la plupart des contributeurs du Nain jaune seront inquiétés, sinon exilés après les cent Jours, en particulier Dirat qui sera compris avec Bory de Saint-Vincent dans la seconde liste des ordonnances du 24 juillet 1815, et rejoindra Cauchois-Lemaire à Bruxelles pour fonder avec Arnault le Nain jaune réfugié²⁰, ceux-ci semblent avoir bénéficié de très hautes protections sous la première restauration. Le roi lui-même n'était sans doute pas mécontent de voir brocarder les partisans ultraroyalistes de son frère qu'il considérait alors comme ses pires ennemis. Au chancelier Dambray qui lui aurait demandé à plusieurs reprises la suppression de l'impertinent journal, il aurait répondu, toujours selon Viennet : « Laissez-moi s'il vous plait mon Nain jaune ; il m'amuse et me dit des choses que vous ne me dites pas²¹. » Louis XVIII aurait lui-même fait porter quelques articles à sa façon, déposés anonymement dans la « bouche de fer », une boîte placée

Nain porte à son côté : « Au plus offrant ». Cauchois-Lemaire s'est expliqué sur la suppression du journal dans un texte à part publié en août 1815 : Fantaisies politiques, morales, critiques et littéraires recueillies et publiées par A. Cauchois-Lemaire. Paris, chez l'éditeur, rue des francs-bourgeois-Saint-Honore, n° 3, août 1815. In vol. II de l'édition complète du Nain jaune (10 avril-août 1815). A Pazris, de l'imprimerie de Fain, rue de Racine, 1815.

²⁰ Le Nain Jaune réfugié, par une société d'anti-éteignoirs. Bruxelles, Imprimerie du Nain-Jaune, 1816, 24 livraisons.

²¹ Ibidem, p. 257

à la porte du journal, rue des Francs-Bourgeois. Mais ceci reste du domaine de la rumeur.

Le Nain jaune est surtout connu par l'invention et la création de deux ordres secrets et fictifs décalqués de la franc-maçonnerie et dont la notoriété finira par dépasser largement ses seuls abonnés et lecteurs. C'est par là que nous retrouvons Talleyrand.

Le premier de ces deux ordres fantaisistes, l'ordre sombre de l'éteignoir, naît le 5 janvier 1815. Le journal publie ce jour là les statuts de l'ordre et donne le 15 février une caricature restée célèbre représentant une cérémonie de réception d'un chevalier de l'éteignoir.



Dès lors, les noms souvent déformés, vaguement latinisés, ou recomposés en forme de rébus ou d'anagramme, de tous ceux que le journal voudra épingler seront suivi d'un ou de plusieurs éteignoirs artistiquement dessinés. Le grand maître de l'ordre, Misophane, ainsi dénommé d'après un adjectif qui apparaît dans tous les dictionnaires du XIXe siècle et signifie l'obscur, l'ennemi des lumières, n'est autre que le comte d'Artois, le frère cadet de Louis XVIII.²² Chateaubriand figure également en bonne place sous le nom de père Aubry de Castelfugens. Aubry pour le célèbre missionnaire du roman d'Atala, Castelfugens, on l'aura deviné, pour Chateaubriand. On trouve aussi Naturalis Viécour pour Cuvier, et beaucoup d'autres. La liste partielle des membres de l'ordre apparaît dans le même numéro du 15 février au « Procès-verbal du

²² Voir par exemple le Dictionnaire des dictionnaires, Bruxelles, 1832, p. 454

grand consistoire tenu par les chevaliers de l'Éteignoir ». Celui-ci est censé s'être tenu le 8 février, « jour des cendres ». Cela commence ainsi : « A quatre heures du soir, le ciel étant couvert d'un brouillard épais et favorable, son obscurité Misophane, accompagnée des satrapes et grands dignitaires de sa cour, s'est rendue dans la galerie souterraine où le grand chapitre était assemblé (...) »

Le 10 avril suivant on annonce enfin la partition du « Chant des ténèbres », l'hymne officiel de l'ordre, sous le titre « nocturne – pot-pourri », « en vente chez tous les marchands de nouveautés ». Ce sont les partisans du comte d'Artois, les futurs ultraroyalistes qui sont principalement visés. Avec son organisation codée, sa stricte hiérarchie de commandeurs, chevaliers simple, double ou triple éteignoirs, les journalistes du Nain jaune ne brocardent pas seulement les anciens ordres nobiliaires de Saint-Louis ou du Saint-Esprit mais lancent une attaque explicite contre les sociétés secrètes royalistes nées à la fin de l'empire, en particulier les Chevaliers de la foi fondé par Ferdinand de Bertier sur le modèle de la franc-maçonnerie, qui servira par la suite de lien fédérateur au futur parti ultraroyaliste de la chambre contre-révolutionnaire de septembre 1815. Tout repose sur l'opposition déjà ancienne de l'ombre néfaste et de la lumière bénéfique, traitée ici de façon parodique sur le mode de la critique religieuse et nobiliaire²³. La caricature du 15 février y fait allusion par mille détails : le « chant des ténèbres », joué par l'orchestre qui renvoie explicitement à la Semaine sainte, l'éteignoir dont on coiffe parodiquement le récipiendaire, les armes de la confrérie ornées d'une chauve-souris. Comme en une sorte de contre-modèle maçonnique, les statuts de l'ordre sombre vont à l'encontre du texte courant de toutes les constitutions maçonniques de l'époque : progrès de l'humanité, vérité, tolérance, fraternité, liberté, égalité. On peut en relever quelques articles au passage : « Article 7 : l'ordre ayant pour but l'extinction des lumières, nul ne pourra y être admis sans avoir fait preuve de quatre générations d'ignorance

²³ Voir là dessus les travaux de l'historien allemand des images de la Révolution Rolf Reichardt

paternelle et maternelle ; article 9 : Les chevaliers de l'ordre font vœu d'ignorance, d'impudence et de mauvaise foi ; article 12 ; les chevaliers de l'ordre prêteront entre nos mains serment de haine à la philosophie, aux idées libérales et à la charte constitutionnelle²⁴. » De même, on prête serment « en présence de la nuit et du chaos » devant le chapitre de l'ordre « assemblé dans la galerie souterraine du palais » du grand-maître²⁵. « Je jure, dit le candidat, de porter l'éteignoir vengeur dont je vais être armé sur toutes les lumières du siècle (...) »

Il est étonnant dans ces conditions, que Talleyrand dont le libéralisme n'est plus à prouver apparaissent dans la liste des membres de l'ordre du 10 avril, coiffé d'un éteignoir et malicieusement donné comme demeurant « rue du renard, autrefois rue du bon conseil²⁶ ». C'est qu'on lui reproche non seulement d'avoir trahi Napoléon en mars 1814, mais aussi d'être resté fidèle au régime restauré des Bourbons qu'il continue de servir à Vienne, depuis le retour de l'empereur sur le trône en mars 1815.

Cependant, son affiliation à l'ordre de l'éteignoir est somme toute anecdotique. Ce n'est pas sur ce point que les rédacteurs du Nain jaune l'attaquent frontalement mais sur un autre terrain autrement plus redoutable pour lui, en le plaçant à la tête d'un second ordre parodique dont l'idée est lancée pour la première fois dans le n° du 20 février 1815, et qui lui collera durablement à la peau : l'ordre des chevaliers de la Girouette. L'allégorie politique de la girouette est née un peu des circonstances et de l'extraordinaire chassé-croisé des régimes qui se sont succédé en 1814 et 1815, entre Napoléon et les Bourbons. L'accélération ressentie par les contemporains du temps qui passe, les désillusions, l'inquiétude et le malaise qui en seront la contrepartie mentale, favorisent la polémique. Celle-ci ne naît pas brutalement en 1815. Voilà des années que les publicistes de tous bords fustigent les ventrus et les profiteurs de la Révolution reconvertis à tous les régimes, de la

²⁴ Le Nain jaune, « Statuts de l'ordre de l'Eteignoir », 5 janvier 1815

²⁵ Le Nain jaune, « Cérémonial de réception des chevaliers de l'ordre de l'Eteignoir », 25 janvier 1815

²⁶ Le Nain Jaune, 10 avril 1815 : « le prince de Bienauvent (un éteignoir et deux girouettes), rue du Renard, autrefois rue du Bon conseil ».

Convention thermidorienne, au Directoire, au Consulat et à l'Empire. La crise de 1814, puis celle de 1815 précipitent encore les choses. Le rire du Nain jaune est un rire amer. A l'image de ce que dira dans ses souvenirs l'historien Edgar Quinet de l'impression poignante qu'il avait conservé de cette période : « L'impression de cette versatilité fut si grande, qu'elle s'est attachée à moi tout le reste de ma vie (...) je sentais la fragilité des choses, je sentais surtout celle des hommes²⁷. » Etres et choses se retrouvent ainsi ballotés au gré de leurs serments, de leurs souvenirs, de leurs affections ou de leurs intérêts. C'est bien d'inconsistance dont il s'agit. On pense dès lors à l'écrivain juif Léon Werth qui lors de son exode de juin 1940 vers la Loire et alors qu'il s'était juré de ne jamais parler à un allemand, s'était soudain surpris à le faire. « Nous faisons de l'histoire, commente-t-il désabusé, comme un malade fait une maladie. Nous sommes responsables de l'histoire comme les fous sont responsables des asiles (...)»²⁸

Quoi qu'il en soit, avec le Nain jaune les « perpétuels » ont désormais leur signe distinctif. Il est d'emblée question de Talleyrand lorsque dans leur numéro du 30 mars, les rédacteurs du journal imaginent un extraordinaire « Procès-verbal d'institution de l'ordre politique et littéraire de la Girouette » qui se réunit pour la première fois précisément le 20 mars 1815, jour du retour de Napoléon aux Tuileries. Le 20 mars est une journée chargée pour ses dignitaires qui après avoir tout juste accompagné le roi sur la route de l'exil, doivent se précipiter pour voter une adresse de félicitations à Napoléon, retourner leurs habits et faire jouer la coulisse de leurs cocardes. L'ordre siège au « Moulin du télégraphe » (en référence aux nouvelles changeantes du 20 mars et des jours précédents), un lieu inventé où rien n'est laissé au hasard et où chaque détail fait mouche. Le plafond de la salle des séances est décoré d'une immense rose des vents à aiguille mobile. Devant le bureau du président trône une boussole qui a pour pôle, le château des Tuileries ; des miroirs à facettes représentent chaque

²⁷ Edgar Quinet, *Histoire de mes idées. Autobiographie*, 1880, pp. 137-138.

²⁸ Léon Werth, *33 jours*, Editions Viviane Hamy, 1992.

assistant sous mille formes diverses, les chaises sont « pivotantes » et les tables « tournantes » ! La décoration des membres de la confrérie consiste en « un ruban de couleur fausse et changeante », auquel est suspendu une médaille représentant d'un côté un caméléon avec cette légende : « Qui suis-je ? », et de l'autre une girouette avec les mots : « A tous vents ! ».

Après le retour de Napoléon, l'ordre se réinstalle d'ailleurs, le 1er avril, « rue des Quatre vents ». La date elle-même en dit long sur la malice des rédacteurs du Journal. Le grand maître prince de Bienauvent dont on aura deviné l'identité entame alors un discours de bienvenue dans lequel il évoque « la douce consolation d'avoir conservé nos places et nos dignités », mais qui, sous le couvert d'une apologie de la souplesse politique, est évidemment une satire de cette dernière, et laisse percer ses regrets pour tous ceux qui ont fait de l'intégrité une règle de vie sociale et politique - « ces Catons modernes qui poussent l'égoïsme jusqu'à la sottise de garder toujours la même opinion.²⁹ ». On procède ensuite à la délibération des statuts de l'ordre. Chaque article énoncé est un bijou d'humour et d'ironie, en particulier le premier : « La grande maîtrise de l'ordre ne pourra être conférée qu'à un homme qui pendant une période de 25 ans, aura changé 25 fois de systèmes, d'opinions, d'amis, de dignités et de fonctions, aura été universellement reconnu pour avoir trahi tous les gouvernements et vendu, le plus tôt et le plus cher possible, celui qui le dernier l'avait acheté. ». On crée ensuite 8 grandes girouettes, 24 doubles girouettes et un nombre illimités de simples girouettes. La décoration de l'ordre devra être portée sur le sommet du chapeau. Le dieu Protée et le Caméléon y figurent en bonne place, ainsi que la devise, d'un côté de la girouette : « Tout à tous », et de l'autre : « Je vole au secours du vainqueur ». On

²⁹ Le Nain Jaune, n° du 30 mars (« Ordre de la Girouette. Procès verbal d'Institution ») et du 5 avril 1815 (« Statut de création et d'organisation de l'ordre politique et littéraire de la Girouette »). Des le n° du 30 mars, le brevet de l'ordre est annoncé en vente, chez Martinet et au café du nain jaune, au Palais-Royal. . Un commentaire très pertinent de ces articles du Nain Jaune in Pierre Serna, *La république des Girouettes ...* (2005), p. 201 et sv .

définit la formule du serment puis le cérémonial. Seront membres de droit de l'ordre, les 7/8e des anciens membres du Sénat conservateur de l'empire et « tous les journalistes et écrivains qui ont changé d'opinion », ce qui laisse de la place à beaucoup de monde. Toutefois et comme par hasard, sont exclus à vie tous ceux qui sont revenus de l'île d'Elbe avec Napoléon: Drouot, Bertrand, Cambronne et quelques autres. Il faut quelquefois faire preuve de patience pour retrouver la véritable identité des grands dignitaires de l'ordre cachés sous leurs pseudonymes. A l'époque, tout le plaisir et l'amusement du lecteur devaient résider dans ce décodage des noms. Le grand chancelier par exemple Volubilis de Guers est sans doute le comte Louis-Philippe de Ségur (Guers est l'anagramme de Ségur), l'ancien sénateur et grand-maitre des cérémonies de Napoléon, nommé pair de France sous la première Restauration et à nouveau rallié à Napoléon sous les Cent Jours. Fontanes qui fait office d'huissier de l'ordre et a été successivement chancelier des universités de l'empereur puis du roi, est drôlement rebaptisé Curvissimus Faciunt asinos. Le brevet de l'ordre publié le 30 mars est du même tonneau. On y lit ceci : « Nous Périgueux, prince de Bienauvent, par la grâce d'Eole et les Constitutions de l'Ordre de la Girouette, voulant récompenser la conduite équivoque et oscillante du sieur (x) (...) Ayant connaissance des fluctuations politiques, des opinions divergentes, des acclamations contradictoires, des parjures multipliés de mon dit sieur (...) L'avons nommé et le nommons par ces présentes chevalier de l'ordre de l'Eteignoir, etc, etc (...) »



Les noms des grands dignitaires apparaissent à nouveau dans une lettre fictive du comte de Sémonville publiée dans le numéro du 5 avril. L'ex prince de Bénévent alias Bienauvent y est à

nouveau à l'honneur. Dans sa lettre, l'ex sénateur puis pair de France Sémonville qui s'était d'abord tenu dans une prudente réserve au retour de Napoléon, se plaint de ne pas avoir été nommé grand chancelier à la place de Volubilis de Guers tout en se félicitant de l'attribution de la grande maîtrise à Talleyrand : « Certes, lui fait on écrire, avec les pieds plus agiles, il serait impossible de pirouetter plus lestement que Son Excellence, et grâce aux gens qu'elle sait employer, ses demi-tours à droite, à gauche, ont eu trop d'influence sur les événements pour qu'on lui refuse la grande maîtrise d'un ordre qui lui doit son existence. » C'est 10 jours plus tard, le 15 avril que paraît la fameuse caricature du prince sous le titre « l'Homme aux six têtes ».



Il est très difficile d'en connaître l'auteur, malgré sa signature en bas à gauche : E suivi de cinq x³⁰. On a cru pendant longtemps que les cinq x correspondaient aux cinq dernières lettres du prénom Eugène. Eugène pour Eugène Delacroix, alors tout juste sorti du Lycée et âgé de 16 ans.

³⁰ Cette signature pour cinq des sept caricatures du Nain jaune. Les deux autre (1 et 4) portent le monogramme AR.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

L'attribution ne manque pas de sel lorsque l'on sait qu'une légende tardive voudra faire de lui le fils de Talleyrand. L'un des tous premiers amis de Delacroix, Achille Piron, son exécuteur testamentaire et son premier biographe, évoque pour sa part la collaboration du futur grand peintre à deux des caricatures du Nain Jaune³¹. En 1930, dans un article de la Gazette des beaux arts, l'historien de l'art Jean Laran a cru pouvoir remettre en cause cette signature³². Delacroix avait en effet pris le Nain jaune pour sujet de l'un de ses tous premiers dessins, mais c'était après la disparition du journal, en septembre 1815³³. Il n'existe aucune trace dans la liste des œuvres déposées à la direction de la Librairie, de l'auteur des cinq caricatures du Nain jaune qui portent cette même signature : E xxxxx. L'homme aux six têtes reste donc anonyme.

³¹ Piron, Eugène Delacroix, sa vie et ses œuvres, 1865, p. 50

³² Jean Laran, « Péchés de jeunesse d'Eugène Delacroix », i, Gazette des Beaux-Arts, premier semestre 1930, pp. 55-61.

³³ « Les trois nains littéraires ou les bâtards du Nain jaune. Déposée par Delacroix à la direction de la librairie le 19 septembre 1815. La caricature est publiée par Laran (op. cit.), p. 59. Trois singes se disputent le cercueil du Nain jaune. On compte en effet trois nains à cette époque : le Nain vert, le Nain blanc, et l'éphémère Nain couleur de rose créé à Gand et qui ne publiera qu'un seul numéro ... le 18 juin 1815 ! Le Nain jaune réfugié, continuateur du nain jaune, ne paraît à Bruxelles que plus tard, de mars à novembre 1816.

On n'est pas sûr non plus que la gravure présentée par le Nain jaune soit absolument originale si l'on en croit les rapports du baron de Hager, le chef de la police viennoise, à Metternich. Le 24 mars, donc avant la publication de la caricature du Nain jaune, ce dernier signale l'envoi depuis Berlin, d'une caricature intitulée « La variété française représentant Talleyrand avec six têtes » et dont la description correspond presque en tous points à celle de notre journal³⁴. Dans cette dernière, le prince crie successivement : « Vive le roi ! », « Vive les notables » ; « Vive la liberté » ; « Vive le premier Consul » ; « Vive l'empereur ». Le dernier cri de la dernière bulle sortie de la bouche de l'homme protégé reste inachevée : « Vive ! ». Dans la caricature de Berlin, toujours selon Hager, une main venait fermer la dernière bouche en disant : « Doucement, ce n'est pas encore temps. » Talleyrand tient une crosse d'évêque de la main droite et un hochet surmonté d'une petite girouette de la main gauche. Il porte les ordres de la monarchie : l'ordre du Lys et le Saint Esprit. Comme souvent son pied-bot est placé malencontreusement à gauche. La gravure aquarellée à l'eau forte est naturellement dédiée à MM. Les chevaliers de la Girouette. La dédicace est agrémentée des armes fantaisistes du prince écartelé d'une girouette, de trois éteignoirs et d'une rose des vents³⁵. Tout cela n'empêchera pas Talleyrand de rester fidèle aux Bourbons à Vienne, même s'il mettra un certain temps à rejoindre le roi, sur la route de Gand à Paris, à Cambrai, le 26 juin 1815. Mais souvent les représentations l'emportent sur les faits. Thiers appelle cela à juste titre « le réel d'imaginaire » dans son Histoire du Consulat et de l'Empire.

On notera que quelques autres caricatures de Talleyrand à Vienne font discrètement allusions à l'ordre de la Girouette. L'une d'entre elles par exemple reprend sa devise : « Tout à tous ».

³⁴ Cdt M.-H. Weil, *Les dessous du congrès de Vienne*, Paris, Payot, 1917, II, p. 376. Il nous a malheureusement été impossible de retrouver cette caricature décrite par Hager.

³⁵ Voir mon commentaire de cette gravure, in *Talleyrand ou le miroir trompeur*, Somogy, 2005, p. 102.



Dans « Le Modèle de reconnaissance au congrès de Vienne », le diplomate que l'on voit assis, conseillé par le diable, en train de rédiger la fameuse déclaration du 13 mars qui met Napoléon en dehors du droit des gens, est présenté comme « Mr Tout à tous !!!³⁶ » Comme si les inventions facétieuses du Nain jaune se répandaient partout, à la manière d'une trainée de poudre. « L'Homme aux six têtes » saura inspirer de nombreux autres caricaturistes sur le thème de la girouette ou de Protée. Les caricatures à la girouette deviennent si populaires qu'elles dépassent largement la figure de Talleyrand. Sous les Cent jours, on pouvait acheter à Paris une autre gravure intitulée : « Ils tournent selon le vent ». Elle représentait des groupes de militaires et de civils entraînant les ailes de cinq moulins³⁷. Ou encore, directement inspirée du Nain jaune : « La girouette politique et littéraire ou passe-temps de la fortune³⁸ ».

³⁶ « Le modèle de reconnaissance au congrès de Vienne ». Gravure à l'eau forte colorisée déposée le 20 avril 1815. Voir Talleyrand ou le miroir trompeur, op. cit., p. 105

³⁷ Collection Teisseidre, catalogue octobre 2004. ?

³⁸ BN Estampes, collection de Vinck 9049. Gravure à l'eau forte colorisée. L'image date sans doute d'avril ou de mai 1814. On voit sur les branches d'une roue sur souffle une fortune aveugle un homme de lettres, un membre du corps législatif, un militaire et un sénateur qui tous affichent leur versatilité, de Napoléon à Louis XVIII. L'écrivain tient par exemple deux feuillets sur lesquels sont inscrits : « vers à Naoléon le grand » ; « vers à SM Louis XVIII »



Même phénomène en ce qui concerne la figure à deux têtes de Janus. Je n'en citerai que quelques-unes aux titres évocateurs : « Le veau d'or », « l'homme à deux faces ou le fourbe en visites³⁹ », etc.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

La girouette, également popularisée par Alexis Eymery grâce au Dictionnaire du même nom publié en juillet 1815 et dans lequel Talleyrand figure en bonne place avec douze girouettes (à égalité avec Fouché qui n'apparaît comme son condisciple que dans la

³⁹ BN Estampes, collection de Vinck 9194. Vers 1818.

Au même moment paraît un Almanach des Girouettes publié chez le Libraire l'Ecrivain, bd des Capucines⁴².



En frontispice figure un fantassin coiffé d'un shako à deux plumets surmonté d'une girouette sur laquelle soufflent des chérubins diversement intitulés : « République 1793 » ; « Consulat an 8 » ; « Empire français 1810 » ; « Royaume de France 1814 ». Le militaire tient d'une main une « Adresse à l'empereur » et de l'autre un « placet au roi ». La gravure est intitulée comme de juste : « Caméléon ».

Même si les images de la girouette se raréfient par la suite, cette dernière peut être vue comme le miroir du dégoût, des peurs et des incertitudes de ces temps agités. Elle contribuera amplement à l'édification de la légende noire du diable boiteux. Grâce à elle, Talleyrand sera décidément « l'image scintillante du mal ». A lui seul, il incarne ainsi l'accaparement obstiné du pouvoir par des élites corrompues.

« L'homme aux six têtes » réapparaît logiquement après la Révolution de 1830, légèrement modifié et avec un nouveau titre : « Un des beaux caractères du siècle !!! ».

⁴² Almanach des Girouettes ou nomenclature d'une grande quantité de personnages dont la versatilité d'opinion donne droit à l'ordre de la girouette. Paris, chez l'Ecrivain, libraire, boulevard des Capucines, n° 1, 1815.



L'occasion était trop belle, à la faveur de la chute de Charles X et de l'avènement de Louis-Philippe auquel le prince venait de se rallier. Cette fois, Talleyrand crie aussi : « Vive Louis XVIII, Vive Charles X, Vive Louis-Philippe, VHV (Vive Henri V) ». A ce compte-là, personne n'est oublié⁴³.

À la place de la girouette, l'homme aux treize serments tient dans sa main gauche le texte des « Chartes revues corrigées augmentées ou diminuées au désir des chefs d'établissements pour lesquels on a toujours travaillé avec fidélité. » Le thème est à nouveau d'actualité. En octobre 1830, Daumier publie une caricature intitulée « Mr de-bien-au-vent » qui représente le prince, une girouette sur la tête, franchissant la Manche, en route pour son ambassade de Londres⁴⁴.



⁴³ Voir Talleyrand ou le miroir trompeur, op. cit., p. 103.

⁴⁴ BN Est. Dc 180 J Réserve. Lithographie. Voir le catalogue : Talleyrand ou le miroir trompeur, op. cit., p. 137.

Voilà pour les apparences. Si l'on revient aux textes du Nain jaune, on s'aperçoit in fine que la dénonciation rieuse de la versatilité politique toute entière contenue dans le prince de Talleyrand cache en réalité une défense beaucoup plus sérieuse : celle de l'indépendance de la nation libre d'agir à sa guise entre diverses légitimités affrontées, celle enfin de la souveraineté de l'opinion publique qui depuis la révolution forme désormais un régime en soi, contre lequel se brisent tous les intérêts et toutes les lâchetés⁴⁵. On n'est pas loin ici de rejoindre quelques-unes des convictions profondes de l'ex évêque d'Autun que l'on sait par ailleurs fidèle à quelques principes, et entre tous, celui des libertés, par-delà la succession des régimes. Qu'on se souvienne de son intérêt constant, placide et bienveillant pour tout ce qu'on écrivait sur lui, jusqu'aux pires injures. Qu'on pense surtout à son grand discours du 24 juillet 1821 à la chambre des pairs. Comme il le fera à nouveau en février 1822, il y défendait vigoureusement la liberté de la presse comme « l'un des « instruments essentiels » du gouvernement représentatif, et plus encore au regard des conquêtes de 1789, comme « une nécessité du temps. Il y prévenait des dangers auxquels s'exposerait un gouvernement qui s'y refusait trop longtemps. On connaît la pointe de cette deuxième partie de son discours : « De nos jours, il n'est pas facile de tromper trop longtemps. Il y a quelqu'un qui a plus d'esprit que Voltaire, plus d'esprit que Bonaparte, plus d'esprit que chacun des Directeurs, que chacun des ministres passés, présents, à venir, c'est tout le monde⁴⁶. » Comme un plaidoyer posthume en faveur du Nain

⁴⁵ C'est aussi la thèse défendue par Pierre Serna, in *La république des Girouettes*, op. cit., pp. 204 et sv.

⁴⁶ Chambre des pairs de France. Session de 1820. Impressions diverses, t. III. A Paris, de l'imprimerie de P. Didot l'aîné, 1821. N° 96 : « Opinion de M. le prince de Talleyrand sur le projet de loi relatif aux journaux et écrits périodiques. Séance du mardi 24 juillet 1821 », 12p. Pour le discours du 26 février 1822, voir ibidem, Session de 1821. Impressions diverses, t. II, n° 34 : « Opinion de M. le prince duc de Talleyrand sur le projet de loi relatif à la répression des délits commis par la voie de la presse ou par tout autre moyen de publication », 15 p.

Talleyrand au congrès de Vienne et les caricatures du Nain jaune

jaune dont le prince avait dû s'amuser à Vienne, autant que le petit bonhomme avait osé sourire de lui.

